

“Ça ne peut que dégénérer” : face à la surpopulation carcérale, la prison de Gradignan au pied du mur

Le centre de détention de Gradignan (Gironde) a annoncé ce dimanche ne plus accepter de nouveaux détenus masculins. Derrière cette décision inédite se cache une « situation explosive » liée à la surpopulation dans cette maison d’arrêt.

Un taux d’occupation qui atteint 230 %, des agressions contre les surveillants et des cellules endommagées... À la maison d’arrêt de Bordeaux-Gradignan, en Gironde, la situation est devenue « *explosive* », selon l’administration pénitentiaire. Ce qui a poussé la direction à saisir le vendredi 12 mai les autorités judiciaires afin de suspendre les arrivées de nouveaux écroués masculins. Une décision inédite entrée en vigueur le surlendemain.

« *Dominique Bruneau, directeur de l’établissement, a insisté sur le fait que ça pouvait exploser dans la seconde* », relate Christine Maze, bâtonnière du barreau de Bordeaux, qui dépeint « *une décision d’absolue nécessité* ». « *Il était impossible de continuer à dénoncer cette situation tout continuant à accueillir de nouveaux détenus.* » En octobre 2022, le barreau de Bordeaux avait [saisi le juge des référés à ce sujet](#).

La maison d’arrêt de Gradignan arrive en tête du triste classement des lieux de détention dont le taux d’occupation dépasse les 200 %. « *Il y a de la surpopulation carcérale partout, mais Bordeaux c’est l’établissement où le problème est le plus important* », martèle une source au sein de la prison. En février dernier, la bâtonnière du barreau de Bordeaux s’est rendue à Gradignan pour une visite surprise afin d’observer l’évolution des conditions de détentions. « *Dans de nombreuses cellules, j’ai vu des lits sous de petites tables car trois détenus au lieu de deux y dormaient* », décrit-elle.

Un quotidien sous tension

« *Ça générerait des accidents graves, des agressions de personnels, donc on avait besoin d’un geste fort* », souligne notre source, qui travaille à la maison d’arrêt. Refusant de voir un troisième détenu s’installer dans sa cellule de 9m², un homme a ainsi saccagé sa cellule le vendredi 12 mai.

Un événement qui n’a rien d’exceptionnel. « *Au-delà de cette agression, qui a sûrement précipité la décision de suspendre les admissions, les tensions sont quotidiennes dans cet établissement* », analyse Benjamin Monnery, chercheur et fondateur de l’Observatoire des disparités dans la justice pénale.

« *Il suffit de regarder une carte pour voir qu’il n’y a pas d’autres prisons à proximité, observe le chercheur, qui voit des raisons structurelles à une telle densité carcérale. Fatalement, Gradignan souffre d’une surpopulation.* » Selon lui, cette situation concerne particulièrement les maisons d’arrêt : « *Contrairement aux prisons, elles doivent absorber un flux de détenus qu’elles ne contrôlent pas.* » Ces établissements accueillent des personnes en attente de leur condamnation, qui se trouvent donc en détention provisoire.

Juguler l’hémorragie

C'est la première fois que l'administration pénitentiaire de Gradignan prend une telle décision. Selon notre source au sein de la prison, cette décision sera appliquée sans limite dans le temps. « *Cela permet à court terme d'éviter que la situation ne dérape. Mais si notre hiérarchie nous dit de prendre de nouvelles personnes, on sera bien obligés de le faire* », précise-t-elle, bien consciente des limites du dispositif.

Depuis dimanche, les détenus sont renvoyés vers les maisons d'arrêt de Pau (Pyrénées-Atlantiques) et de Mont-de-Marsan (Landes), dont les taux d'occupation sont respectivement de [108 et de 97%, selon les données de l'Observatoire international des prisons](#). Ce qui pose aussi des limites : ces établissements ne pourront accueillir un nombre infini de personnes incarcérées « *Bien sûr que ce n'est pas durable. Les détenus se retrouvent en plus éloignés de leurs familles* », regrette la bâtonnière de Bordeaux, Christine Maze.

En parallèle, l'administration pénitentiaire tente donc de trouver d'autres solutions, en favorisant notablement les transferts et les aménagements de peines. « *Aucun politique n'a réagi à notre décision, pourtant c'est au niveau de l'État qu'il faut que les choses bougent* », déplore un fonctionnaire au sein de la maison d'arrêt, qui dénonce l'inaction de l'État. Face à une telle immobilité, sa conclusion est sans appel : « *À long terme, ça ne peut que dégénérer* ».

Apolline CONVAIN